

DOCUMENT À CONSERVER



2<sup>e</sup> édition – 2024

# Risques majeurs

Adoptez les bons réflexes

## **Face aux risques majeurs : Anticiper, Protéger, Agir !**

La sécurité des Yonnais est une préoccupation majeure de notre équipe municipale. Dans un monde où les risques naturels et humains semblent parfois surréalistes, notre rôle en tant que collectivité est de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de chacun. La Roche-sur-Yon n'échappe pas à ces aléas, qu'il s'agisse d'inondations, de tempêtes, ou encore d'incidents industriels ou sanitaires.

Ces événements, bien qu'imprévisibles, ne doivent pas nous prendre au dépourvu. C'est pourquoi il est indispensable d'anticiper, de se préparer et d'agir collectivement pour protéger chacun d'entre nous. C'est pourquoi le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil essentiel pour renforcer notre résilience face aux crises. Fruit d'un travail collectif de longue haleine, ce document a été réalisé en concertation avec les services de la ville, les acteurs locaux et les autorités compétentes.

Il nous permet d'anticiper les situations d'urgence, de coordonner efficacement les actions et de garantir la protection de tous, en mettant en œuvre des mesures adaptées à chaque situation.

Ce plan est conçu pour nous préparer à réagir ensemble, de manière organisée et solidaire, afin de minimiser les impacts des crises potentielles sur notre commune. Ce document recense les informations pratiques sur les dispositifs d'alerte, les consignes à suivre ainsi que les ressources mobilisables à l'échelle locale en cas d'urgence. Votre implication est cruciale pour garantir la sécurité et la protection de tous : en connaissant ces procédures, vous contribuerez à la sécurité de votre famille, de vos voisins et de notre communauté dans son ensemble en cas de crise potentielle.

Je vous invite donc à lire ces informations attentivement, à les conserver et à les partager autour de vous. Ensemble, nous pouvons faire face aux imprévus. Prévenir, informer, protéger, tel est notre engagement pour une ville plus sûre et plus solidaire.

Luc BOUARD  
Maire de La Roche-sur-Yon  
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération  
Conseiller départemental de la Vendée

# S o m m a i r e

L'alerte	/ 4
Mise en sécurité de la population	/ 5
Carte des lieux d'accueil et des points de rassemblement	/ 6
Inondations	/ 8
Rupture de barrage	/ 9
Pollution	/ 10
Risques météorologiques :	
Vents violents et orages	
Canicule et grand froid	/ 11
Séismes	/ 13
Mouvements de terrain	/ 14
Transport de matières dangereuses	/ 15
Risque terroriste	/ 16
Numéros utiles	/ 20

## ✓ QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer une population et occasionner des dommages importants. Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et son énorme gravité.

## QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Le PCS permet d'assurer la sauvegarde et la protection des personnes en organisant la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, l'accompagnement et le soutien à la population, l'appui aux services de secours. En cas de crise, le maire déclenche le PCS. Une cellule de crise réunissant des élus, des responsables administratifs et techniques est alors mise en place à la mairie. Elle est chargée de coordonner l'ensemble des actions des services techniques sur le terrain, de tenir informée la population de l'évolution de la situation et de s'assurer que les personnes sont mises à l'abri. Tous les services municipaux peuvent être mobilisés en fonction des besoins pour participer à la gestion de l'événement.

# /L'ALERTE

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger immédiat qui doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adaptées.

## ◉ COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

À La Roche-sur-Yon, l'alerte peut être émise, en fonction des besoins, par :

- la sirène située sur l'hôtel de ville ;
- la diffusion de messages par des véhicules municipaux équipés de haut-parleur ;
- le porte à porte par les médiateurs sociaux de quartier ;
- un système d'envoi SMS pour les personnes recensées s'inscrire sur



### Signal national d'alerte

Début d'alerte : son modulé



Fin d'alerte : son continu



## ◉ COMMENT SUIS-JE INFORMÉ ?



Par le site internet de la Ville : [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)



Par les radios conventionnées avec la Préfecture :  
Alouette 89.8 MHz - France Bleu 93.2 MHz - RCF Vendée 104.5 MHz



Par la presse écrite



Par les réseaux sociaux de la Ville : Twitter : @LRSY\_ville et Facebook



Par les panneaux électroniques situés dans la ville.

# /MISE EN SÉCURITÉ DE LA POPULATION

Ces consignes s'appliquent quel que soit le risque et sauf consignes contraires données par les autorités (police municipale, agents de la Ville munis de brassards ou de gilets) le jour de l'événement

## ○ LES BONS RÉFLEXES



Restez informé : écoutez la radio.



Se mettre à l'abri, portes et fenêtres fermées, et se tenir prêt à évacuer



Couper le gaz et l'électricité.



**Ne pas** aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettent à l'abri (chaque établissement dispose d'un plan particulier de mise en sûreté en partenariat avec l'Éducation nationale).



**Ne pas** téléphoner pour libérer les lignes de communication pour les secours (téléphone fixe et portable), sauf urgence médicale.

- Pour en savoir plus sur les risques majeurs : [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

## ○ ÉVACUATION

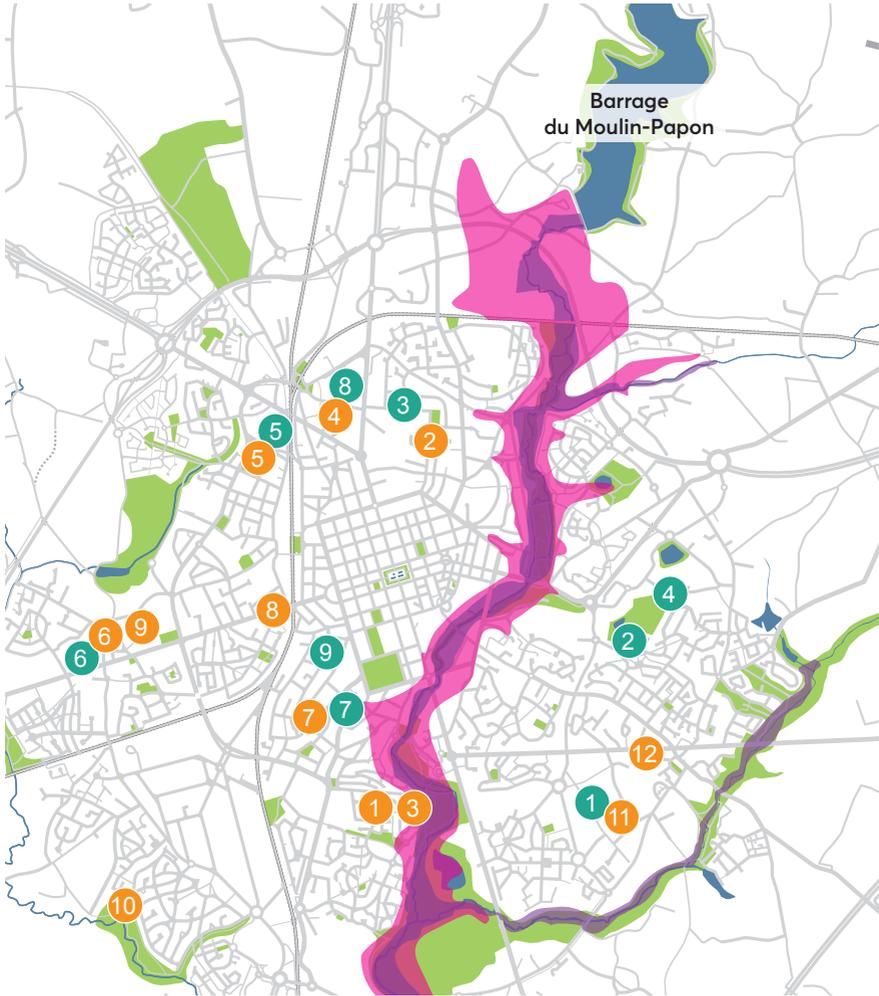
- N'entrez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par l'événement.
- Ne retournez pas seul dans votre logement, faites vous accompagner.
- Il est recommandé de préparer un kit d'évacuation, qui doit tenir dans un sac :



- / une radio à piles (et piles de rechange)
- / une lampe de poche
- / un sifflet
- / un gilet fluorescent
- / des vêtements chauds ou couverture
- / de l'eau potable
- / vos papiers importants (notamment pièce d'identité, carte vitale)
- / votre traitement médical

# /CARTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET POINTS DE RASSEMBLEMENT

-  En cas de rupture du barrage de Moulin-Papon
-  En cas de débordement de l'Yon



## POINTS DE RASSEMBLEMENT

Dans chaque quartier a été désignée une structure (maison de quartier, mairie de quartier...) pouvant être utilisée comme « point de rassemblement ». Des personnes sinistrées y sont accueillies et leurs besoins recensés. Si nécessité de relogement, les recherches sont principalement orientées vers les familles, les proches et les amis des personnes sinistrées. À défaut, des lieux d'hébergement d'urgence sont mis à leur disposition.

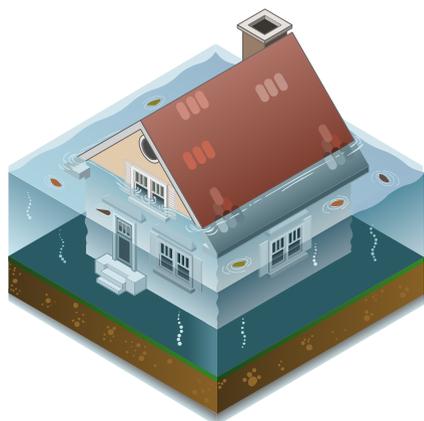
- 1 Mairie de quartier Vallée-Verte - 12 *allée Picasso*
- 2 Mairie de quartier la Garenne - *Rue de Friedland*
- 3 Maison de quartier Vallée-Verte - 10 *avenue Pablo-Picasso*
- 4 Maison de quartier Jean-Yole - 16 *impasse Jean-Bart*
- 5 Maison de quartier Forges - *rue Pierre-Bacqua*
- 6 Maison de quartier Saint-André-d'Ornay - 55 *chemin Guy-Bourrieau*
- 7 Maison de quartier Liberté - 17 *rue Laënnec*
- 8 Maison de quartier du Pont-Morineau - *place de Coubertin*
- 9 Mairie de quartier de Saint-André-d'Ornay - 28 *rue du Calvaire*
- 10 Maison de quartier Val d'Ornay - 9 *rue Charles-Peguy*
- 11 Maison de quartier du Bourg-sous-La Roche - 61 *chemin Giraudière*
- 12 Mairie de quartier du Bourg-sous-La Roche - 108 *rue Général-Guérin*

## LIEUX D'HÉBERGEMENT

Répartis sur la ville, ces sites sont activés uniquement sur décision de la cellule de crise communale. Ils offrent la possibilité d'être hébergé pour un moment temporaire d'urgence (repas, couchage...). Seuls les habitants affectés par le sinistre et ne pouvant être hébergés par un proche peuvent bénéficier de ces hébergements d'urgence.

- 1 Salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche - *rue Émile-Baumann*
- 2 Écuries des Oudairies - *rue Newton*
- 3 Maison de quartier Pyramides - 2 *rue Jean-François-Champollion*
- 4 Parc des expositions des Oudairies - *rue Giotto*
- 5 Maison de quartier Forges - *rue Pierre-Bacqua*
- 6 Maison de quartier Saint-André-d'Ornay - 55 *chemin Guy-Bourrieau*
- 7 Maison de quartier Liberté - 17 *rue Laënnec*
- 8 Maison de quartier Jean-Yole - 16 *impasse Jean-Bart*
- 9 Groupe scolaire Léonce-Gluard - 17 *boulevard Pierre Marie Curie*

# / INONDATIONS



## / QU'EST CE QU'UNE INONDATION ?

C'est le débordement d'un cours d'eau, rapide ou lent, qui submerge une zone habituellement hors d'eau.

Les inondations peuvent se manifester de différentes façons :

- Débordement du cours d'eau, qui peut être aussi lié aux lâchers de barrage. Le barrage de Moulin-Papon constitue la réserve de production d'eau potable de la ville et joue aussi un rôle de régulateur. Dans le cadre de la gestion du barrage, des lâchers d'eau peuvent être effectués, certains pouvant exceptionnellement inonder des parcelles ;
- Refoulement des réseaux d'assainissement dû à l'imperméabilisation des sols (bâtiments, voiries, parkings...) ;
- Remontée de la nappe phréatique : infiltration des eaux de pluie, entraînant la saturation des sols.



## Consignes générales

### AVANT

- Fermez portes, fenêtres, aérations.
- Veillez à l'étanchéité des parties basses et coupez gaz et électricité dans ces parties.
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels
- Déplacez les véhicules susceptibles d'être inondés.
- Faites une réserve d'eau potable dans un local non inondable.
- Prévoyez l'évacuation des biens et des personnes. N'utilisez pas les ascenseurs.
- Repérez votre point de rassemblement (cf carte page 6).

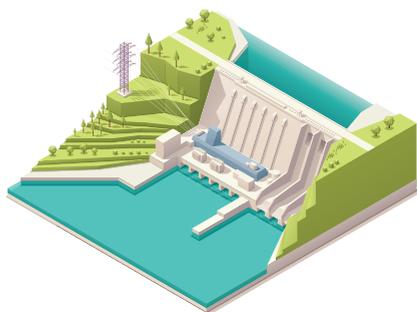
### PENDANT

- En alerte : déclenchement de la sirène.
- En cas d'évacuation, vous serez informé(e) par tous moyens d'alerte : sirène, porte-voix...
- N'entrez pas dans une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé(e) par l'inondation. Dans ce cas, rejoignez le point de rassemblement qui vous a été communiqué par les autorités ou celui présenté en page 6. À défaut, gagnez les étages supérieurs d'un immeuble. Ne franchissez pas la zone à risque à pied ou en véhicule.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Suivez l'évolution de la météo et de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.

### APRÈS

- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter le point de rassemblement.
- Informez les autorités de tout danger.
- Apportez une première aide aux voisins.
- Circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements).
- Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurance après évaluation avec des professionnels compétents.
- Dans votre maison, aérez, désinfectez à l'eau de Javel, chauffez dès que possible, ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent.

# /RUPTURE BARRAGE



Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi en travers d'un cours d'eau pour retenir de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions, qui peuvent s'associer notamment l'alimentation en eau des villes, la régulation de cours d'eau, la production d'énergie électrique...

Le barrage de Moulin-Papon, d'un volume de 4,4 millions de m<sup>3</sup>, approvisionne l'usine d'eau de la Ville de La Roche-sur-Yon. Il fait l'objet d'une surveillance permanente (infos météorologiques, pluviomètres, cotes, alarmes...) permettant d'évaluer, d'anticiper et de réagir en fonction des cotes et des volumes du barrage. La surveillance technique, réalisée tous les mois ou suite à des événements particuliers (crue importante, séisme...), informe sur l'état du barrage.

## / RISQUE DE RUPTURE

La rupture du barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Les causes de rupture peuvent être techniques, naturelles ou humaines. Elle entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, et pouvant causer des dommages considérables.



*Le risque de rupture du barrage, brutal et inopiné est considéré comme très faible, voire nul.*



## Consignes générales

### AVANT

- Informez-vous auprès de la mairie ou auprès du service interministériel de la Défense et de la Protection civile à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, à la Préfecture.
- Repérez votre point de rassemblement le plus proche, prévoyez les moyens et identifiez les itinéraires d'évacuation.
- Apprenez à connaître et reconnaître les signaux émis par la sirène d'alerte aux populations.

### PENDANT

- Évacuez et gagnez immédiatement le point de rassemblement qui vous a été communiqué. À défaut, rejoignez les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne franchissez pas la zone à risque à pied ou en véhicule.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'utilisez pas l'ascenseur.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ecoutez la radio.

### APRÈS

- Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour regagner votre domicile.
- Informez les autorités de tout danger.
- Apportez une première aide aux voisins.
- Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurance après évaluation avec des professionnels compétents.

# / POLLUTION

## / DÉFINITION D'UNE POLLUTION

Une pollution se définit comme une altération physique, chimique ou biologique de l'eau liée à l'homme et entraînant des effets nuisibles pour la santé humaine, pour la sécurité, pour le bien-être et pour l'utilisation des eaux à quelque fins que ce soit, ou pour la conservation et la protection de l'environnement.

## / L'ENJEU

La réserve d'eau brute de Moulin-Papon a pour objet d'assurer prioritairement la production d'eau potable pour la ville de La Roche-sur-Yon.

La qualité des eaux de Moulin-Papon doit être en conformité réglementaire pour assurer dans de bonnes conditions la distribution des eaux destinées à la consommation humaine.



## Consignes générales

Témoin d'une pollution :

- Donnez l'alerte aux services de secours en précisant: le lieu et accès précis sur le plan d'eau, la nature de la pollution (hydrocarbures, odeur, irisation, assainissement...), la présence ou non d'une mortalité piscicole.
- Restez sur place jusqu'à l'arrivée des services de secours pour les accompagner sur la pollution observée.
- Ne fumez pas et ne touchez pas le ou les produits polluants.
- Protégez-vous et ne vous approchez pas à proximité de la pollution notamment en cas de fortes émanations toxiques.
- Écouter les consignes diffusées concernant la potabilité de l'eau du robinet.

La Ville avec les services de la Préfecture se chargera en fonction de la nature de la pollution de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour préserver la ressource à des fins de productions d'eau potable mais aussi pour conserver la qualité environnementale du site.



# / PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

## Les alertes météorologiques

concernent les vents violents, les orages, le grand froid et la canicule. Météo France identifie les phénomènes par une carte de vigilance (vigilance, meteofrance.com). Il existe quatre niveaux de vigilance :

**Alerte verte** : pas de vigilance particulière

**Alerte jaune** : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex : orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

**Alerte orange** : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

**Alerte rouge** : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émis par les pouvoirs publics.



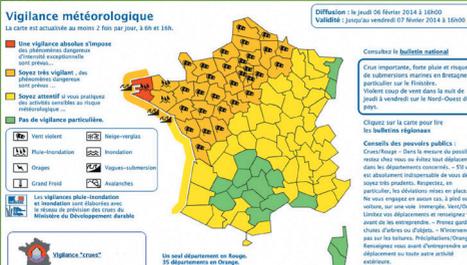
## VENTS VIOLENTS ORAGES

### 💡 Les bons réflexes

- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin).
- Rentrez les animaux.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau.
- Débranchez les appareils électriques.

### ✅ Les consignes

- Limitez les déplacements et si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent, réduisez votre vitesse et empruntez les grands axes de circulation.
- Fermez vos portes, fenêtres, volets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Restez chez vous ou, le cas échéant, abritez-vous dans un local sécurisé et n'en sortez pas (à l'extérieur, ne restez pas dans les zones boisées).
- Tenez-vous informé pour savoir si le risque est définitivement écarté. Ne sortez que dans ce cas.



## CANICULE

La canicule représente un risque pour la santé lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la température descend très peu la nuit ;
- cela dure plusieurs jours.

Les différents niveaux d'activation :

- Niveau 1 : veille saisonnière du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre de chaque année
- Niveau 2 : activation du niveau de mise en garde et d'actions
- Niveau 3 : mobilisation maximale.



### Les bons réflexes

- Faites connaître les personnes à risques (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) auprès de la mairie. Les services municipaux pourront les contacter dès le niveau d'alerte jaune activé par Météo France pour prodiguer des conseils et, si besoin, intervenir à domicile (tel : 02 51 24 69 81 ou formulaire en ligne sur [www.larochesuryon.fr/espace-entourage](http://www.larochesuryon.fr/espace-entourage))
- Soyez attentif à vos voisins, amis ou famille.



### Les consignes

- Buvez beaucoup d'eau. Ne buvez pas d'alcool ni de boissons trop sucrées.
- Humidifiez-vous régulièrement dans la journée (douche, brumisateur).
- Ne faites pas d'efforts physiques intenses (sport, jardinage, bricolage...).
- Ne restez pas en plein soleil, ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur (fermez volets et fenêtres).
- N'hésitez pas à demander de l'aide (voisins, médecin, Samu) si vous ressentez le moindre inconfort.

## GRAND FROID

Un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.



### Les bons réflexes

- Faites connaître les personnes à risques (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) auprès de la mairie. Les services municipaux les contacteront dès le niveau d'alerte jaune activé par Météo France pour prodiguer des conseils et, si besoin, intervenir à domicile (tel : 02 51 24 69 81 ou formulaire en ligne sur [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)).
- Soyez attentif à vos voisins, amis ou famille.



### Les consignes

- Mettez des vêtements chauds.
- Évitez de sortir.
- Mangez bien.
- Maintenez un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants.
- Ne surchauffez pas.
- N'obstruez pas vos bouches d'aération.
- Évitez les déplacements.
- Pensez à donner de vos nouvelles à vos proches, si vous habitez seul(e).
- N'hésitez pas à demander de l'aide (voisins, médecin, Samu) si vous ressentez le moindre inconfort.



*Le 115 est un numéro national d'appel, gratuit, pour l'accueil et l'aide aux personnes sans abri et en grande difficulté.*

*Site web : [infograndfroid.fr](http://infograndfroid.fr)*

# / SÉISMES

**Le séisme** est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Tout le département de la Vendée est classé en zone dite « d'aléa modéré de niveau 3 » sur une échelle de 5.

Pour en savoir plus, consultez les sites :  
[www.risquesmajeurs.fr](http://www.risquesmajeurs.fr)  
[www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr)



## Les bons réflexes

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité et coupez-les si besoin.
- N'allumez pas de flamme.
- Ne restez pas sous les fils électriques.
- Ne fumez pas.
- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques.

## Les consignes

- A l'intérieur :
  - Mettez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous les meubles solides.
  - Éloignez-vous des fenêtres.
  - Protégez-vous la tête avec les bras.
- A l'extérieur :
  - Éloignez-vous des bâtiments ou de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...).
  - En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.
- Si vous êtes bloqué(e) sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus proche (table, canalisation).
- Après la secousse, évacuez le bâtiment et ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé.



# / MOUVEMENTS DE TERRAIN



**Un mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.

Glissement de terrain le long d'une pente.

Effondrements de cavités souterraines.

Écroulements et chutes de blocs.

Coulées boueuses et torrentielles et inondations.

Retrait-gonflement des argiles.



## La manifestation du phénomène (à signaler en mairie)

- L'apparition de fissures dans le sol.
- Les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau du robinet, craquements, décollement important de la surface d'enduit, écoulements d'eau en dehors d'aménagements spécifiques, systèmes de drainage).
- L'apparition d'un affaissement du sol.
- La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement.



## Les mesures de prévention

- Repérez les zones exposées (se renseigner en mairie)
- Respectez les prescriptions en cas de construction qui permettent d'éviter les désordres ultérieurs graves (adapter les fondations des constructions, éloigner les évacuations d'eaux pluviales...).



### Où s'informer ?

- En mairie
- Consultez le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## CAS DU GONFLEMENT DES ARGILES

Fissures, lézardes, affaissements du dallage ou rupture de canalisations enterrées sont les désordres les plus courants liés au retrait-gonflement des argiles (le retrait-gonflement des argiles désigne des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Ces sols se comportent comme une éponge en gonflant lorsqu'ils s'humidifient et en se tassant pendant la saison sèche). Bien qu'étant reconnu par le bureau de recherches géologiques et minières comme étant un aléa faible, ce risque existe néanmoins dans certains quartiers de La Roche-sur-Yon.



## Les bons réflexes

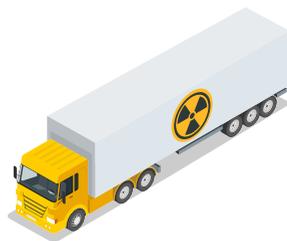
**En cas de péril grave et imminent, mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés et installez des mesures de protection provisoires.**



## Les consignes

- Installez des mesures de protections provisoires.
- Coupez vos réseaux : électricité, gaz, eau et téléphone.
- Emportez vos équipements minimum.
- Évacuez les bâtiments et mettez-vous à l'abri (famille, voisinage...).
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts et les dangers.
- Respectez les consignes de sécurité des secours.  
Informez les autorités.

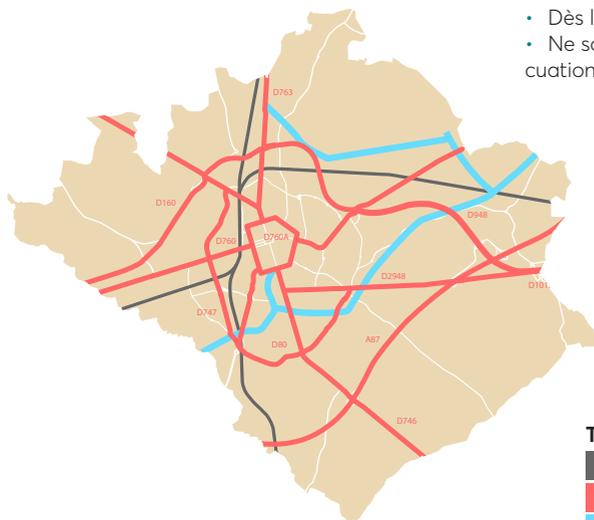
# / TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



La Roche-sur-Yon est concernée par **le risque de transport de matières dangereuses** par voie routière, ferrée et canalisation de gaz.

Plusieurs types de dangers existent liés au transport de matières dangereuses : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

Le transport des matières dangereuses concerne essentiellement les voies routières. Aux conséquences habituelles des accidents, peut venir s'ajouter l'effet du produit transporté.



## Les consignes

### TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Donnez l'alerte aux services de secours en précisant : le lieu, le moyen de transports, la présence de victime, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, ...), la description des panneaux présents sur le camion.

### FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE :

- Dès le déclenchement de l'alerte, veillez à bien protéger vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque.
- Ne fumez pas (flamme = risque d'explosion).
- Ne touchez pas le produit. En cas de contact lavez-vous et changez-vous.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air, arrêtez les ventilations.
- Informez-vous de l'évolution du risque.
- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### TRANSPORTS DE MATIÈRE DANGEREUSE

-  Voie ferrée
-  Axe routier
-  Canalisation de gaz

# / LE RISQUE TERRORISTE

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE TERRORISTE ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

N'importe quelle commune peut être impactée par une menace terroriste. La menace terroriste d'inspiration islamiste et djihadiste en France et contre les ressortissants et intérêts français à l'étranger demeure à un niveau très élevé.

L'activité des groupes terroristes est en recrudescence. La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré récemment les attentats de Paris, Saint-Denis, Nice ou Saint-Étienne-du-Rouvray en 2015 et 2016.



## Consignes générales

- Au quotidien, surveillez vos effets personnels dans les lieux publics et signalez tout comportement ou objet suspect en appelant le 17.
- Repérez les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public.
- Avant d'assister à une manifestation, renseignez-vous sur les modalités d'accès (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux ...) et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre ces contrôles.
- Formez-vous aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies.
- Prenez connaissance des moyens d'alerte et téléchargez l'application mobile SAIP\* (système d'alerte et d'information des populations).
- Apprenez les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence.
- Informez-vous sur le site [www.dgsi.interieur.gouv.fr](http://www.dgsi.interieur.gouv.fr) et le numéro vert 0 800 00 56 96 et signalez une situation inquiétante de radicalisation.

AVANT

\* Gratuite et disponible sur Apple Store et Google Play, cette application vous alerte, via notification sur votre smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat. Elle complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.

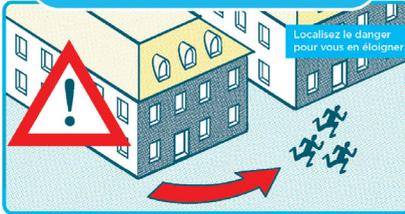
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



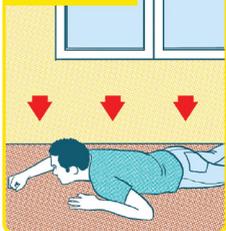
### 1 Enfermez-vous et barricadez-vous



### 2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



### 3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



### 4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



## 3/ ALERTE

ET OBEÏR AUX FORCES DE L'ORDRE



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



# QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

**1** Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides

**2** Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.

**3** Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)

**4** Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.

**5** Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

**6** Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers : 18 ou 112  
SAMU : 15

**18**  
**112**  
**15**  
**114**

**7** Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !

**8** Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.

**9** Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



**ATTENTION !**

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication.

Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera.

Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr

Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



Et aussi :

- N'encombrez pas les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.
- Limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et de secours.
- Restez confiné chez vous, limitez vos déplacements.
- Respectez les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels).

PENDANT

- Si vous faites partie de la famille d'une victime, rendez-vous au centre d'accueil des familles (CAF) (lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat) afin de recevoir des informations sur vos proches.
- Vous pouvez appeler le 08VICTIMES au 08 842 846 37 (7 jours sur 7) : point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire.
- Vous pouvez également vous informer auprès du Guichet unique d'information et

de déclaration (GUIDE) pour les victimes : [www.gouvernement.fr/guide-victimes](http://www.gouvernement.fr/guide-victimes)

Vous trouverez des informations pour :

- accéder à un soutien psychologique,
- contacter une association d'aide aux victimes,
- faciliter vos démarches,
- déposer plainte ou vous constituer partie civile,
- demander une indemnisation au fond de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (<http://www.fondsdegarantie.fr>).

# Numéros utiles et d'urgence

- **Mairie** : 02 51 47 47 47  
www.larochesuryon.fr
- **Pompiers** : 18 ou 112
- **Police secours / Gendarmerie** : 17
- **Police nationale** : 02 51 45 16 00
- **Météo France** : 05 67 22 95 00  
france.meteofrance.com
- **Police municipale** : 02 51 47 47 00
- **Samu** : 15
- **Préfecture** : 02 51 36 70 85
- **SNCF** : 36 35

## Les bons réflexes au téléphone

En situation de danger ou témoin d'un accident, il est fondamental de donner l'alerte. Elle permet l'envoi rapide des moyens de secours et d'assistance adaptés sur les lieux.

Que dire au téléphone ?

L'efficacité des secours dépend des informations données :

- adresse précise du lieu de sinistre,
- circonstances (ce qui est arrivé),
- ce que vous constatez,
- nombre et état des victimes,
- danger supplémentaire éventuel,
- numéro de téléphone de l'appelant.

Pour plus d'informations sur le Dicrim :  
mairie de La Roche-sur-Yon : 02 51 47 47 47

